

1er CONGRES CONSTITUTIF du SYNDICAT GENERAL
C.G.T.
des Personnels du Ministère des Affaires
Culturelles
21 Mai 1970

N° 1 - PROJET de RESOLUTION GENERALE.

- Le Congrès Constitutif du SYNDICAT GENERAL C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles s'est tenu le 21 MAI 1970 à PARIS.
- Le développement de l'économie contemporaine commandée par le progrès scientifique et technique bouleverse les conditions de productions dans tous les secteurs, obligeant la réorganisation de branches entières de notre industrie nécessitant des moyens financiers de plus en plus importants.
- L'âpreté de la concurrence CAPITALISTE INTERNATIONALE d'une part, le développement économique et social des PAYS SOCIALISTES d'autre part contraignent les MONOPOLES de notre PAYS à une concentration CAPITALISTE accélérée.
- Ils sont aidés en cela par l'ETAT BOURGEOIS dont le rôle économique a énormément grandi. Sa POLITIQUE économique et financière, son système fiscal, les subventions massives, l'utilisation par lui des entreprises NATIONALISEES et PUBLIQUES, sa politique à l'égard des TRAVAILLEURS sont entièrement au service de la haute FINANCE et du PATRONAT. La politique du VI° PLAN GOUVERNEMENTAL est d'ailleurs axée sur cette politique.
- LE CAPITALISME MONOPOLISTE d'ETAT réuni les moyens des MONOPOLES et ceux de l'ETAT aux seuls PROFITS du CAPITAL au détriment des besoins de l'ensemble des TRAVAILLEURS manuels et intellectuels de notre PAYS.
- Ce but sera poursuivi en sacrifiant des secteurs entiers de l'économie dont une partie deviendra plus encore tributaire des MONOPOLES en affaiblissant et en dégradant la qualité des services PUBLIQUES et NATIONALISÉS dont les TRAVAILLEURS de ces secteurs feront les frais.
- Dans la période actuelle les FONCTIONNAIRES ressentent depuis quelques années plus particulièrement les méfaits de cette POLITIQUE CAPITALISTE MONOPOLISTE d'ETAT par la diminution de leur pouvoir d'achat, l'accélération des cadences de production, les conditions générales de leur travail et le non aboutissement de leurs nombreuses et justes revendications.
- Les Ministères de l'EDUCATION NATIONALE, de la SANTE PUBLIQUE, de la RECHERCHE, et des AFFAIRES CULTURELLES se trouvent encore plus touchés, par ce régime de concentration CAPITALISTES n'ayant pas un caractère de profit immédiat.
- Le Ministère des AFFAIRES CULTURELLES auquel nous dépendons se trouve être le plus démuné puisque ayant la plus petite part du budget NATIONAL 0,37 % cette année.
- Devant l'agressivité de cette CONCENTRATION CAPITALISTE la LUTTE des CLASSES prend un caractère de plus en plus aigu. Les TRAVAILLEURS ressentent plus intensément, plus clairement la communauté de leurs INTERETS et sont conduits à coordonner leurs luttes et leur donner une plus grande AMPLEUR à repenser leurs ORGANISATIONS SYNDICALES.

.../...

- La C.G.T. dans son 37° Congrès CONFEDERAL a développé la nécessité de restructurer et de réorganiser les organisations syndicales de la C.G.T. dans l'intérêt des TRAVAILLEURS.

- Les adhérents de quatre Syndicats Nationaux C.G.T. du MINISTERE des AFFAIRES CULTURELLES conscients depuis longtemps de la nécessité de donner plus d'efficacité au MOUVEMENT SYNDICAL dans leur ministère font leurs décisions du 37° CONGRES CONFEDERAL et décident de se regrouper en un seul grand SYNDICAT C.G.T. ayant pour but et orientation de défendre encore mieux l'ensemble des PERSONNELS du MINISTERRE des AFFAIRES CULTURELLES.

- Le Congrès appelle les personnels du MINISTERE des AFFAIRES CULTURELLES et sous tutelle individuellement ou collectivement à adhérer au SYNDICAT GENERAL C.G.T. des AFFAIRES CULTURELLES.

- Ils combattront pour la mise en oeuvre du programme adopté par le 37° Congrès CONFEDERAL de la C.G.T.

- Ils lutteront pour l'aboutissement de l'ensemble des revendications des Travailleurs, des Fonctionnaires et de celles qui leurs sont propres et particulières nombreuses dans leurs ministères.

- Ils rejoignent les rangs du Comité pour le 1 % du Budget National alloué au Ministère des Affaires Culturelles pour une véritable politique Culturel en France.

L'UNITE

- Les conceptions d'action et d'UNITE de la C.G.T., basées sur le principe de lutte des CLASSES, sont admises par un nombre de plus en plus important des TRAVAILLEURS.

- Elles ont pénétré dans nombre d'autres organisations syndicales en particulier parmi celle de la FEN-AUTONOME ou se produisent des changements importants.

- Ainsi s'est créé une situation nouvelle avec des conditions plus favorables à la réalisation d'un FRONT SYNDICAL COMMUN.

- Le Congrès invite toutes les SECTIONS SYNDICALES a faire l'analyse de cette situation et à contribuer avec vigueur à hâter la réalisation de la réunification SYNDICALE.

- Afin de contrer les idées gauchistes par des théories aventuristes servir en définitive la cause du PATRONAT et du CAPITAL dont la complaisance pour ces mouvements est plus que certaine puisqu'ils donneraient des prétextes de repression permettant par là même de dévoyer le mécontentement grandissant des différentes couches laborieuses de notre pays.

- Le Congrès invite donc toutes les sections à déployer une grande bataille d'idées, d'informations, d'explications auprès des Personnels afin de réfuter ces théories dont les effets seraient nuisibles au mouvement ouvrier.

Il déclare entre autre que nos organisations ne toléreront pas dans leurs rangs des groupuscules organisés mettant constamment en cause l'activité et l'orientation de la C.G.T. fixées par les congrès.

- La première revendication de la classe ouvrière est celle de la PAIX. Seule, elle permet aux hommes et aux peuples de lutter pour une vie meilleure.
- C'est pourquoi la C.G.T. s'est toujours battue pour la PAIX
- Elle sait que les TRAVAILLEURS sont les premières victimes de la Guerre.
- La préparation des GUERRES, la course aux armements, servent les PROFITS CAPITALISTES. C'est du même coup la diminution de l'équipement du pays en logements, hôpitaux, routes etc..
- La première cause des Guerres est la recherche du profit qui pousse les "états patrons" à s'octroyer de nouveaux marchés ou à voler les richesses en matières premières des pays "colonisés" pour leur propre industrie de transformation.
- Les guerres d'aujourd'hui sont l'ultime défense de l'impérialisme capitaliste contre les régimes socialistes qui annoncent sa mort.
- Aussi le Congrès renouvelle l'appel du 37° Congrès Confédéral.

Il invite les sections, les militants, les adhérents du Syndicat Général C.G.T. des Affaires Culturelles à augmenter leur effort à développer leurs initiatives pour renforcer la solidarité effective des travailleurs au vaillant peuple du Viet-Nam, ceci est d'autant plus nécessaire au moment où l'impérialisme américain veut étendre la guerre à la péninsule Indochinoise à imposer une véritable politique Française de PAIX basée sur l'abandon de la force de frappe, la signature des accords de MOSCOU sur l'interdiction des explosions atomiques, la Reconnaissance de la République Démocratique Allemande, la fin des hostilités au moyen Orient par le retrait d'Israël des territoires conquis et la reconnaissance mutuelle de celui-ci par les pays Arabes.

- Il demande la dissolution du pacte de l'Atlantique et du Pacte de Varsovie et soutient l'initiative visant à la signature d'un accord de sécurité collective Européenne.

LES FEMMES TRAVAILLEURSE

- Le Congrès constate que, présentes dans tous les secteurs de l'activité économique du pays, les femmes ont participé de façon puissante et continue aux grandes luttes qui ont été menées ces derniers temps, qu'il s'agisse de luttes économiques ou pour la démocratie et la Paix.

- Quelles soient ouvrières, employées, cadres, mère de famille ou jeunes filles, de plus en plus les femmes s'informent, agissent, manifestent leur confiance à nos organisations syndicales et contribuent à leur activité.

- Les femmes veulent avoir le temps de vivre et les moyens de vivre ainsi que le temps et les moyens de donner la vie.

- Aussi le Congrès invite les sections à intéresser les camarades femmes, à partir de leur préoccupation particulière, à les faire participer aux Directions Syndicales afin de mieux connaître leur préoccupation et leur problème, à intégrer dans les programmes revendicatifs les revendications particulières aux femmes.

Notamment :

.../...

- Les revendications relatives à la maternité
- L'égalité des salaires masculins et Féminins
- Une formation professionnelle et une promotion permettant une véritable égalité des chances.
- La retraite à 55 ans pour toutes les femmes de tous les secteurs d'activité et la reversibilité de la retraite sur la tête du conjoint ou des enfants à charge.
- De combattre avec acharnement et sans complaisance l'idéologie bourgeois qui, en substituant la notion de sexe à la notion de classe, en propageant une fausse interprétation de la conception d'égalité, en opposant au caractère social de la maternité comportant la responsabilité économique de l'état du PATRONAT celui de la seule responsabilité individuelle de la famille, et spécialement de la mère, tend à masquer les problèmes essentiels et à freiner l'action.
- Le rôle social de la femme implique, pour elle comme pour l'homme, la possibilité d'accéder à toutes les activités lui permettant de développer toutes ses capacités: ses droits sociaux quels qu'ils soient, font donc partie de l'ensemble de ceux dus par la SOCIÉTÉ à tout être qui TRAVAILLE dans la production. En font partie les DROITS dus à ses obligations maternelles et à la conception sociale de la maternité;

LES JEUNES

- Le Congrès souligne la présence en nombre grandissant des jeunes dans la lutte.
 - Ces deux dernières années la Jeunesse Travailleuse a pris une part active à tous les combats de la classe ouvrière.
 - La participation des jeunes aux luttes traduit leur volonté de s'opposer à l'exploitation capitaliste et aux conditions économiques et sociales qui leur sont faites.
 - Les jeunes prennent de plus en plus conscience du caractère véritable du pouvoir des monopoles, des contraintes qu'il ~~exerce~~ exerce sur eux, donc sur leur avenir.
- Le Congrès considère ce fait nouveau et essentiel comme très important.
- Il invite les jeunes à prendre une part active dans toutes les directions de notre syndicat général.
 - Il appelle l'ensemble des sections à porter à un niveau plus élevé leurs activités en vue de défendre en permanence et avec efficacité les intérêts des jeunes.
 - Il recommande d'organiser des écoles spéciales à tous les niveaux afin de former les jeunes à mieux orienter leur travail, avec esprit d'initiative.
 - Le Congrès invite les jeunes de notre ministère à participer à toutes les actions revendicatives Nationales de la Jeunesse, à la campagne pour le droit de vote à 16 ans, et l'égalité à 18 ans dans les élections professionnelles (Comité Technique Paritaire, Commissions administratives paritaires de la formation professionnelle, pour le développement des activités sportives de loisirs et de la culture.

LES RETRAITES

Le Congrès approuve la constitution de l'Union Confédérale des Retraités C.G.T. décidée par la Conférence des Retraités réunie les 8 et 9 mai 1969 avec le C.C.N., conformément aux décisions des organismes de direction de la C.G.T.

Sur plus de 5 millions de retraités en France un bon nombre appartiennent à la Fonction Publique qui pour la plupart connaissent une situation difficile appartenant pour beaucoup aux petites catégories C & D. Aussi est il urgent de mieux développer et coordonner nos efforts pour les rassembler, les organiser, les entraîner dans les actions nécessaires au côté de l'ensemble des travailleurs pour la défense de leurs revendications. Notre syndicat Général ne saurait échapper à cette situation puisqu'il a un grand nombre de retraités de notre ministère qui dépendent surtout des catégories les plus défavorisées.

C'est pourquoi notre Congrès souhaite la constitution d'un collectif de retraités au sein de notre Syndicat Général, composé de retraités (ou de prochains retraités).

Entre autre le Congrès demande à toutes ses sections d'intégrer la défense et l'organisation des retraités dans leur activité Générale.

Notre Congrès en renouvelant son appel à tous les militants pour qu'ils défendent les retraités, les aide à s'organiser et à agir, s'adresse en particulier à tous les anciens dirigeants du mouvement syndical C.G.T. dans notre Ministère, délégués, pour qu'ils apportent l'appui de leur expérience et de leurs connaissances au sein de ce collectif pour la défense de leurs revendications pour :

- le relèvement de toutes les retraites et pensions
- Droit à pension normale à 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes
- Pour les femmes la reversibilité de la retraite sur la tête du conjoint ou des enfants à charge.
- ← L'intégration de l'indemnité de résidence dans le calcul de la retraite
- Contre la création de la Prefon astreignant seul les salariés au paiement d'une cotisation. L'amélioration du montant des pensions doit être obtenue par les modifications, soit du code des Pensions, soit par le respect et l'amélioration de la loi.

Pour un allègement de la fiscalité envers les vieux travailleurs par l'institution d'un abattement de 15 % sur le montant de la pension, représentant la réduction sensible de leur pouvoir d'achat, en particulier du fait de leur âge et de leur état de santé.

Pour une action sanitaire et sociale efficace.

PARIS, le